

PROCES-VERVAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

Lieu : Salle du Conseil

Liste des délibérations :

- ✓ Délibération N°2018-22 : Demande de subvention DETR 2018
- ✓ Délibération N°2018-23 : Tarif des concessions
- ✓ Délibération N 2018-24 : Tarif des structures ALSH
- ✓ Délibération N 2018-25 Nom de l'aire de jeux
- ✓ Délibération N 2018-26 Recrutement d'un agent technique
- ✓ Délibération N 2018-27 : restauration de l'église
- ✓ : Délibération N 2018-28 Convention relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion
- ✓ Délibération N 2018-29 Compte de gestion Eau

Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 Mai deux mille dix-huit à 20 :30 sous la présidence de Monsieur CHARBIT.

ETAIENT PRESENTS : Marie Noëlle ABADIE, Jacky BLONDEL, Didier BROQUET, Martine CHAINE, Jean Christophe CHARBIT, Jean Pierre CHAUVIN, Michel CONTET, Geneviève CREPIEUX, Serge FILLION, Brigitte MARIE-MARTIN, Laurent PHILIPPE, Murielle TAVARES.

ETAIENT REPRESENTES : Céline FOUCON représentée par Geneviève CREPIEUX, Jacqueline DUBOST représentée par Didier BROQUET, Marie FORZA représentée par Jean-Christophe Charbit.

La séance débute à 20 :35

Monsieur le Maire, Jean-Christophe CHARBIT, procède à l'appel.

Martine Chaine est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est complété par une délibération sur table couvrant la convention avec le CIG de la Médecine Préventive.

L'approbation des 2 précédents procès-verbaux est reportée au prochain conseil en Juin

Rapporteur de l'ensemble des délibérations est M. Charbit à l'exception de la délibération N 2018-29 Compte de gestion Eau pour laquelle le rapporteur est M. Chauvin

- ✓ Point 2 : Délibération N°2018-22 : Demande de subvention DETR 2018

Une demande de subvention est faite pour couvrir partiellement les frais de réalisation du city stade. La délibération doit être votée dans la période (courte) entre le 30 Avril et le 18 Mai 2018.

M. le Maire rappelle que le financement du stade reste tel que prévu initialement, soit

- ✓ Subvention DETR : 35000 Euros
- ✓ Fonds de concours GPSEO 45000 Euros
- ✓ Fonds propre : 20000 Euros

Le Conseil Municipal est appelé à prendre la délibération suivante :

Donne pouvoir à M. le Maire pour déposer une demande de subvention DETR

Cette délibération est votée à l'unanimité.

✓ Point 3 : Délibération N°2018-23 : Tarif des concessions

M. le Maire rappelle que le tarif des concessions, jusqu'à aujourd'hui, était peu homogène. 400 euros pour 15 ans et 600 euros pour 30 ans. Ce tarif incitait à choisir la durée la plus longue et de ce fait pouvait entraîner un manque de place. Les tarifs ont donc été revus afin d'éviter cet inconvénient.

Le Conseil Municipal décide de fixer les nouveaux tarifs tels qu'indiqués dans la délibération N°2018-23. La délibération est votée à l'unanimité

✓ Point 4 : Délibération N 2018-24 : Tarif des structures ALSH

M. le Maire indique le nouveau tarif des structures ALSH qui est en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Il rappelle que l'objectif est de rester attractif tout en couvrant une partie des frais. Il faut noter que le goûter est offert par la Municipalité et donc non inclus dans ce tarif.

Pour 4 heures de garderie (matin et soir), les tarifs, de la tranche la plus basse à la plus haute, passent de

- Tranche 1 : 2 à 2,15 Euros
- Tranche 2 : 2,5 à 2,7 Euros
- Tranche 3 : 3 à 3,2 Euros
- Tranche 4 : 3,5 à 3,7 Euros
- Tranche 5 : 4 à 4,25 Euros

G. Crépieux demande si les tranches vont être revues car après une analyse partielle, elle constate que peu de familles bénéficient de ces tranches. JC Charbit rappelle que les tranches à +Aulnay sont les mêmes que celles proposées à Aubergenville et Nézel. La comparaison avec Maule montre que les tranches sont plus intéressantes à Maule mais les tarifs plus élevés ce qui entraîne un écart faible entre les 2 communes sur la première tranche mais plus substantielle sur les tranches suivantes. A titre de comparaison, pour la tranche 1, 1 semaine revient à 55 Euros à Aulnay, 57,85 Euros à Maule mais 66 Euros à Flins.

Une redéfinition de ces tranches sera étudiée en cours d'année en analysant la situation globale (revenus + -enfants à charge).

JC Charbit également rappelle qu'en ce qui concerne la cantine, l'appel d'offre est en cours, les tarifs ne peuvent donc pas être communiqués dans l'immédiat.

Le Conseil Municipal est appelé à fixer les nouveaux tarifs ALSH tels qu'indiqués dans la délibération N 2018-24.

La délibération est adoptée par 12 votes POUR et 3 Abstentions (G. Crépieux, C. Foucon, M. Tavares)

✓ Point 5 : Délibération N 2018-25 Nom de l'aire de jeux

M. le Maire propose, en référence aux valeurs défendues par le Colonel Arnaud Beltrame et à son courage, de donner son nom à l'aire de jeux.

L. Philippe demande s'il est judicieux de donner le grade militaire d'A. Beltrame ainsi que M. Chaine. J. Blondel émet des réserves quant au lieu proposé, sachant qu'il s'agit d'une aire de jeux qui est un lieu d'enfance et de joie

J-P. Chauvin propose de marquer le nom avec le grade en dessous.

D. Broquet propose de reporter cette délibération au Conseil Municipal de Juin, ce qui laissera à chacun le temps de clarifier son opinion sur ce point. La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

✓ Point 6 : Délibération N 2018-26 Recrutement d'un agent technique

M. le Maire rappelle qu'un agent technique est parti en Bretagne et doit être remplacé.

L. Phillippe demande si cette délibération remplace la précédente délibération qui prévoyait de remplacer cet agent par mutation avec un CDI.

M. le Maire indique que cette solution, bien que n'étant pas abandonnée, est peu flexible. De plus, un jeune homme très dynamique et volontaire s'est présenté pour ce CDD. La mairie souhaite lui donner sa chance, d'où la présente délibération.

M. le Maire confirme que bien qu'il y ait 2 délibérations pour remplacer ce poste, seule une personne sera recrutée.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser le recrutement d'un agent technique en CDD.

Cette délibération est votée à l'unanimité

✓ Point 7 : Délibération N 2018-27 : restauration de l'église

Cette délibération vise à autoriser M. le Maire à déposer une demande de subvention au département.

M. le Maire rappelle l'état de l'église : la toiture est en mauvais état, ainsi que l'intérieur (peintures).

Une demande de subvention est faite dans le cadre de la Restauration des Patrimoines historiques. Le montant peut atteindre 65% du montant des dépenses avec un plafond de 75 000 €.

Le chiffrage des travaux est en cours d'évaluation pour l'intérieur de l'église et de 25 000 Euros pour la toiture.

Un montant de 25 000 Euros a été budgété par la commune pour 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de restauration de l'église

SOLLICITE du Département une subvention pour cette opération

Atteste du non démarrage de l'opération

S'ENGAGE A

Assurer le financement correspondant et à inscrire les crédits correspondants au budget 2018 et suivants de la commune

Ne pas commencer les travaux avant le vote de la subvention par la Commission permanente du Conseil départemental

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération

- ✓ Point 8 : Délibération N 2018-28 Convention relative aux missions du service de médecine préventive du centre de gestion

Ce service s'adresse aux employés de la municipalité. Le centre se situerait à Maule

Le Conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'adhésion

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CIG concernant le service de médecine préventive.

- ✓ Point 9 : Délibération N 2018-29 Compte de gestion Eau

Jean Pierre Chauvin présente cette délibération. La dissolution du compte de gestion eau ayant été votée lors de la séance du conseil municipal du 14 janvier 2017, le Trésor Public avait initié un compte sur l'exercice 2017. Il convient donc d'arrêter ce compte qui ne présente aucune écriture comptable.

Le Conseil municipal vote cette délibération à l'unanimité

J-C. Charbit indique que la délibération autorisant le maire à signer une convention pour avec le CIG pour le service d'un médiateur est reportée. Ceci concerne à priori les litiges entre la mairie et un agent employé par la mairie. Monsieur le Maire va vérifier le caractère obligatoire de ce type de service ainsi que son coût.

Maison des Arts et Bibliothèque : ces services ont été rétrocédés aux communes membres de GPS&O. Aubergenville a récupéré l'ensemble des attributions de compensation correspondants à ces deux services. La CLECT (Commission qui fixe les compensations financières liées au transfert de compétences) doit statuer sur les montants qu'Aulnay devrait récupérer.

Pour l'instant, on a récupéré du matériel mais aucun montant financier correspondant à

- 5h de travail par semaine
- Renouvellement des stocks de livres suite aux inondations
- Sommes correspondants aux arts d'Hérubé.

L. Philippe demande quelques informations sur l'avancement du projet foyer intergénérationnel. MN Abadie, en charge du dossier dans le cadre du CCAS, indique qu'il y a eu beaucoup de retour sur le questionnaire sur une plage d'âge de 12 à 82 ans. Seuls 2 adolescents ont répondu à ce jour. Elle rappelle que, bien que la date de réponse soit dépassée, elle est prête à recevoir des réponses supplémentaires jusqu'à la fin de la semaine.

La séance est levée à 21 :45

Secrétaire de séance : Martine CHAINE.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine CHAINE', written in a cursive style.